



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.80**

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture

Date de signature :

Date de réception :



**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU
CONSEIL**

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaiant Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/01/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU
CONSEIL

Mes chers Collègues,

Mers Chers Collègues,

Le budget primitif pour l'exercice 2012 sera présenté en séance du Conseil Municipal du
20 Février 2012.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal
doit, dans les deux mois précédents, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront ce budget primitif.

Ce débat n'est suivi d'aucun vote. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'environnement juridique et la situation
financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Sont ainsi présentés :

- 1 le contexte économique général pesant sur l'élaboration du prochain budget
- 1 les principales dispositions du projet de loi de Finances relatives aux collectivités locales
- 1 une analyse rétrospective des comptes de la collectivité et de sa situation financière
- 1 les orientations retenues pour le prochain exercice : objectifs en matière de gestion, principaux investissements et projets à mettre en oeuvre.

**2012.80 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION
DU CONSEIL**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

I – Le contexte économique

L'année 2011 a été marquée par la crise des dettes souveraines, avec une crainte sur le devenir de la zone euro et un risque de récession de l'économie amplifié par les dégradations des notations des Etats.

Le risque d'éclatement de la zone euro s'est déclenché dès le mois de juillet 2011 avec l'annonce du défaut partiel de la Grèce avec la mise en place d'un plan de sauvetage. Dès lors la crise de la dette européenne s'étend, avec une tension forte sur les taux italiens à 10 ans avec une forte volatilité sur les marchés et notamment des chutes historiques du CAC 40 entre juillet et septembre 2011.

Les cours des actions des banques s'effondrent et l'once d'or atteint son plus haut niveau de l'année début septembre. Face à la panique des marchés, les cinq grandes banques centrales décident d'alimenter les banques européennes en dollars. Les risques d'éclatement de la zone euro se sont de nouveau déclenchés avec l'annonce du référendum faite par la Grèce sur l'accord européen intervenu en novembre accordant plus de 100 milliards d'aides supplémentaires à la Grèce, ce qui a encore entraîné de nouvelles instabilités sur les marchés.

Le 8ème sommet de l'Union Européenne des 8 et 9 décembre 2011 a marqué une étape importante dans la gouvernance de la zone euro. 20 ans après la signature du traité de Maastricht, 17 des Etats membres, sous l'impulsion de l'Allemagne notamment et sous la pression de la crise, s'accordent pour réformer le texte fondateur de l'Union Européenne, via un traité intergouvernemental, l'Angleterre en étant exclue compte tenu de son désaccord sur le contenu des dispositions prévues. L'axe majeur est le renforcement de la discipline budgétaire, avec l'adoption d'une règle d'or : chaque Etat signataire s'engage à adopter une nouvelle règle budgétaire dans sa constitution, à savoir l'interdiction de dépasser un déficit budgétaire de plus de 3% du PIB et une dette publique supérieure à 60% du PIB. La Cour de justice européenne vérifiera que chaque pays transpose cette règle d'or dans sa propre constitution ou à un niveau équivalent. Les sanctions pour dépassement de déficit budgétaire de plus de 3% seront prononcées par la commission européenne, à moins qu'une majorité qualifiée d'Etats membres ne s'y oppose.

Autre avancée, les accords conclus prévoient la mise en place anticipée d'un Fonds Européen permanent, le Mécanisme Européen de Stabilité, doté d'un montant de 500 milliards d'euros d'ici la mi-2012. Il s'agit d'un fonds de secours permanent de la zone euro mieux doté et plus solide que le Fonds de stabilisation Financier.

La BCE quant à elle, ne s'oriente pas sur le rachat massif d'obligations d'Etat comme le souhaitent certains pays de la zone euro et comme le font certaines grandes banques centrales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon notamment) mais privilégie le financement du marché inter-bancaire pour faciliter l'accès à la liquidité. Le taux directeur a été abaissé pour la seconde fois de 25 points de base, à 1%, soit son plus bas niveau depuis l'introduction de l'euro. La BCE a par ailleurs lancé une opération inédite de prêt illimité et à taux fixe sur 3 ans pour pallier la crise de liquidité.

La BCE a également élargi l'éventail des garanties pouvant être acceptées en échange de ces prêts. Ces opérations sont destinées à fournir des liquidités aux banques et relancer des achats d'obligations.

L'ensemble de ces mesures est destiné à rétablir la confiance des marchés et mettre un terme aux attaques des marchés financiers sur la zone euro. Cependant, la mise en place des politiques d'austérité des pays de la zone euro impactera les perspectives de croissance sur 2012. Toutefois, La baisse de l'euro sous la barre de 1,3 dollars pourrait permettre de relancer les exportations pénalisées par un euro trop fort.

Les incertitudes sur le devenir de l'euro ainsi que les risques de récession sur la zone euro ne sont pas sans peser sur l'économie mondiale, avec les risques de contagion qu'elle comporte. En moyenne, les indices des bourses mondiales ont déjà subi un recul de presque 8% en 2011.

Etats-Unis

Le premier semestre a été marqué par un tassement de l'économie américaine et la perte de la note AAA par l'agence Standard and Poor's. Les Etats-Unis notés aujourd'hui AA+ ne sont pas encore parvenus à rétablir la santé de leurs finances publiques et ont évité de justesse le défaut de paiement en raison des désaccords entre républicains et démocrates sur le relèvement du plafond de la dette. La dette publique américaine a franchi au cours du 4ème trimestre de 2011 la barre des 15 000 milliards de dollars.

En revanche, sur le 2ème semestre l'économie américaine semble donner des signes de reprise, comme en témoignent la baisse du chômage constatée sur la fin de l'année et la croissance du secteur manufacturier. Malgré ces signes encourageants, les investisseurs de Wall Street restent prudents au vu des risques provenant de la zone euro. Le vice-président de la FED a reconnu que la tourmente financière de l'Europe accroît significativement les risques sur l'économie mondiale qui tourne déjà au ralenti.

Zone euro

L'activité économique de la zone euro se replie depuis le début de l'automne.

La contraction des économies de la zone euro est inéluctable, comme vient d'annoncer le Président de la Banque Centrale Européenne, Mario Draghi. Plusieurs pays de la zone euro sont déjà en récession : Grèce, Portugal mais aussi Pays-Bas, Italie dont l'activité a commencé à se replier dès le 3ème trimestre. L'Espagne et la France suivent la même voie. Quant à l'Allemagne, son économie devrait stagner au 4ème trimestre. La dégradation de la conjoncture industrielle frappe les trois principaux moteurs manufacturiers de l'Europe : l'Allemagne, la France et l'Italie.

La contraction des économies s'est accompagnée de tensions croissantes sur le financement des dettes publiques, notamment en Italie. Ces tensions se sont étendues au système financier malgré les interventions des banques centrales pour alimenter le système bancaire en liquidité. Même l'Allemagne s'est heurtée lors de sa dernière adjudication de fin novembre sur le marché obligataire, à une demande insuffisante. La France et huit de ses voisins viennent de voir leur note dégradée par une agence de notation ; la France voit ainsi sa note passer de AAA en AA+.

Pays émergents

Les pays émergents restent fragiles, malgré le dynamisme de leur croissance et se trouvent confrontés aux risques inflationnistes et notamment à la hausse des prix alimentaires.

En Chine, les mesures de relance et les investissements massifs destinés à amortir les effets de la crise ont nourri l'inflation et le surendettement. Le rééquilibrage de l'économie chinoise et le resserrement de la politique monétaire sont la priorité du gouvernement chinois afin d'éviter un risque de surchauffe de l'économie chinoise.

L'inflation reste également forte au Brésil et plus encore en Inde où l'économie est toujours en surchauffe.

La fragilité des pays émergents est aussi liée à la dépendance des exportations vers les pays industrialisés et subissent ainsi les effets du ralentissement des importations européennes.

Les engagements sur la réduction du déficit budgétaire conduisent l'Etat à faire participer les collectivités à l'effort de rigueur du pays. Ceci a déjà commencé à se concrétiser par l'annonce du gel en valeur des dotations de l'Etat prévu dans la loi de programmation des Finances Publiques 2011-2014 avec la réduction du déficit public de 5.7 % en 2011 à 4.5 % en 2012 puis 3 % en 2013.

Le PLF 2012 est marqué par deux points importants pour notre collectivité :

1. LA POURSUITE DU GEL DES DOTATIONS

Le gel des dotations de l'Etat est donc confirmé pour la 2^{ème} année en 2012. Ceci confirme que l'enveloppe normée (hors FCTVA et amendes de police) sera gelée, ce qui n'empêche pas que la répartition des crédits entre les dotations de l'Etat puisse évoluer à la baisse ou à la hausse au sein de cette enveloppe. **L'indexation des dotations sur l'inflation est définitivement révolue.**

2. LA REFORME DE LA PEREQUATION HORIZONTALE

Le PLF 2012 consacre un volet particulièrement important sur la péréquation horizontale, et la redistribution des ressources entre collectivités.

2.1 La poursuite de l'écrêtement de la DGF

La Ville d'Aix subit déjà depuis 2009 les effets de l'écrêtement de la DGF sur une de ces composantes, la part garantie :

- 2009 : -2%
- 2010 : -2%
- 2011 : -6%

Cet écrêtement s'effectuait en fonction du potentiel fiscal (assiette fiscale de la commune X taux moyens fiscaux), à savoir les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen, ont une diminution proportionnelle de leur dotation de garantie plafonnée à 6%, ce qui est le cas de la Ville d'Aix.

Le PLF 2012 prévoit l'écèlement à partir de 90% du potentiel fiscal moyen.

L'absence de toute prise en considération de strate par rapport au potentiel fiscal moyen pénalise les villes importantes de + 100 000 hab.

2.2 La réforme du potentiel fiscal et /ou financier

Le potentiel fiscal avant réforme se composait du produit des bases communales et intercommunales X taux + compensation part salaire (intégrée depuis 1999).

La réforme de la TP a modifié le panier de ressources de l'EPCI et impacte à présent le calcul du potentiel fiscal 4 taxes. La nouvelle définition du potentiel fiscal est déterminée comme suit dans le PLF 2012 en additionnant les montants suivants :

- ✓ produit des bases communales multiplié par les taux moyens nationaux
- ✓ dotation de compensation part salaire
- ✓ produits fiscaux de l'EPCI se substituant à la TP :

Pour le calcul du potentiel financier des communes, on rajoute au potentiel fiscal la dotation forfaitaire de DGF des communes (hors compensation).

La prise en compte du nouveau panier fiscal va donc modifier le calcul du potentiel fiscal 4 taxes qui intervient dans le calcul de nos dotations.

Il faut savoir que la Ville était déjà pénalisée par le potentiel fiscal de la CPA qui intervient dans le potentiel fiscal 4 taxes puisque l'écart des taux de TP aux taux moyens nationaux était important.

Le potentiel fiscal et/ou financier intervient dans le calcul des dotations suivantes :

1. Ecrêtement du complément de garantie de la DGF comme nous l'avons déjà vu
2. Calcul de la DSU :

L'éligibilité à la DSU se détermine par rapport à un indice synthétique qui est composé :

- pour 45% potentiel financier moyen /hab sur potentiel financier de la commune
- pour 30% nombre APL/Logements
- pour 15% logements sociaux/nb logements
- pour 10% revenu moyen/revenu imposable /hab

Sachant que la Ville est classée en 2011 au rang 714 sur 731 bénéficiaires, toute modification du potentiel financier peut accroître les risques de sorties de l'éligibilité.

Dans la perspective probable de la perte d'éligibilité à cette dotation de certaines collectivités, le PLF intègre d'ores et déjà une garantie dégressive sur 3 ans en cas de sortie.

2.3 Création du Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales

Le PLF 2012 confirme la création d'un Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales au 01.01.2012 dont le principe de création avait déjà été acté dans le PLF 2011.

Le PLF prévoit une montée en puissance progressive de ce Fonds en fixant par avance les objectifs à réaliser

- 250 M€ en 2012, soit 0.5% des recettes fiscales locales
- 500 M€ en 2013, soit 1% des recettes fiscales locales
- 750 M€ en 2014, soit 1.5% des recettes fiscales locales
- 1 Md€ en 2015, soit 2% des recettes fiscales locales

Les communes et les groupements de communes à fiscalité propres seront prélevés en fonction de leur richesse sur la base d'un nouveau potentiel fiscal agrégé.

Ce potentiel fiscal agrégé inclura toutes les ressources fiscales des communes et intercommunalités, la Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCTP), la Garantie Individuelle des ressources (GIR) mais aussi la taxe sur le produit des jeux.

Le seuil de déclenchement de la contribution se situera à 90% du potentiel financier agrégé moyen de chaque strate, sur une base de 6 strates démographiques :

- moins de 10 000 hab
- de 10 000 à 20 000 hab
- de 20 000 à 50 000 hab
- de 100 000 à 200 000 hab
- plus de 200 000 hab

Les grandes villes ayant les potentiels financiers agrégés les plus importants seront plus pénalisées par les prélèvements. Les perdants seront majoritairement dans les strates de 50 000 à 200 000 habitants, la strate des plus de 200 000 habitants étant avantagée par la présence de Paris qui tire la moyenne à la hausse.

Les reversements seront calculés à l'échelle des intercommunalités en fonction d'indices de richesses et de charges (potentiel financier agrégé par rapport à la moyenne de la strate, revenu par habitant par rapport à la moyenne nationale, population).

- La revalorisation à 8€ au 1^{er} janvier 2011 du ticket restaurant (soit 0.18€ de participation patronale en plus par titre).

b) Eléments résultant de l'application de décrets ministériels :

- Remboursement partiel des abonnements des transports en commun (depuis septembre 2010).
- La réforme nationale revalorisant les cadres d'emploi de la catégorie B (Filière Police au 1^{er} mai, filière animation et sport au 1^{er} juin et filière culturelle au 1^{er} décembre).
- Pas de revalorisation de la valeur indiciaire du point d'indice de la fonction publique.

c) Moyens mis en place par la Ville pour l'amélioration des services publics :

- Le renforcement du service du balayage par la mise en place de deux équipes d'agents intervenant le week-end (20 à/c du 1^{er} janvier et une quarantaine à/c du mois de juin).

2 . Poste subventions et participations

L'évolution du poste est liée principalement à :

- une écriture croisée entre le budget ville et l'EPCC Ecole Supérieure d'Art correspondant à la subvention de 1,6 M€
- rattrapage de Marseille Provence 2013 pour un montant de 420 000 €
- une évolution des dépenses de contingent

3 . Poste frais financiers

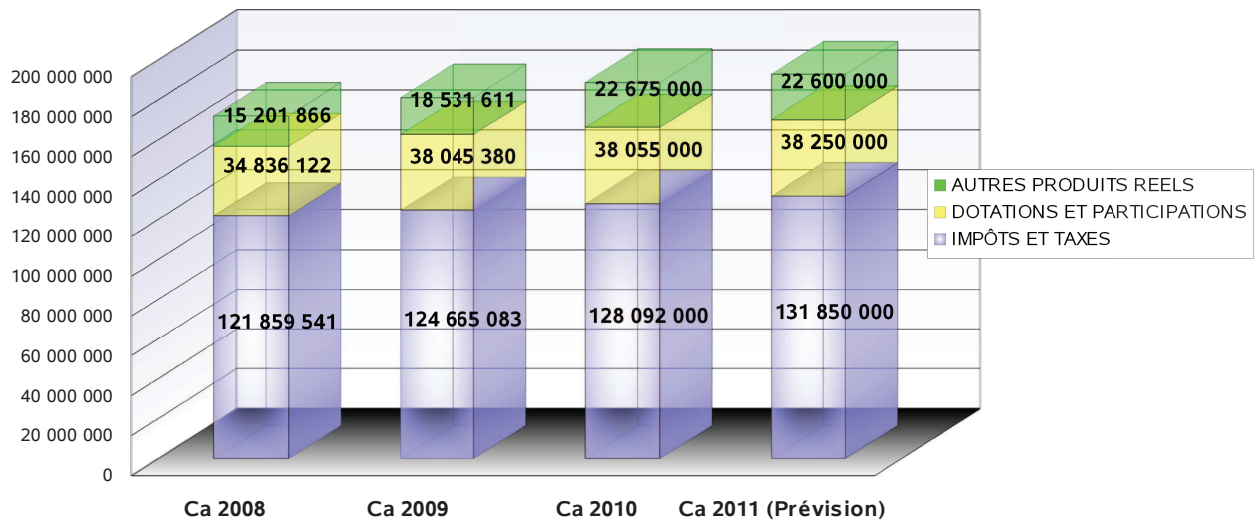
La baisse des frais financiers se poursuit. Elle est liée aux nouveaux emprunts souscrits sur des contrats à index variables qui ont permis de faire des économies en bénéficiant du maintien des conditions favorables des marchés financiers qui ont atteint un plancher.

4 . Autres charges réelles

Ce poste inclut principalement les dépenses courantes des services pour environ 30 M€, auxquelles se rajoutent les rattachements prévisionnels pour environ 2 M€, les dépenses liées à la DSP Crèches pour 4,982 M€ et une écriture croisée entre le budget ville et l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de 878 000 €.

B- Evolution des produits réels

Total **171 897 529** **181 242 074** **188 821 000** **192 700 000**



1 . Poste impôts et taxes

Le produit de la fiscalité directe a évolué de + 4,04% de 2010 à 2011. Le produit des impôts ménages avait bénéficié d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé par la loi de Finances de 2011 de 2 % (1,2 % en 2010).

Le poste taxes a en revanche évolué de plus de 2 Millions d'euros en raison d'une forte augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutations, de l'apport de recettes lié à la réforme de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) et aussi d'un léger redressement du produit des jeux.

La Dotation Globale de Fonctionnement, principal concours de l'Etat, d'un montant de 24 820 000 € continue de subir une érosion de -1,6% liée à la poursuite de l'écrêtement sur la part forfaitaire et dans une moindre mesure à une légère baisse de population constatée sur le dernier recensement de population, avec une baisse de population INSEE entre 2010 et 2011 qui passe de 146 690 habitants à 146 050 habitants, soit 640 habitants en moins.

La DSU de 2011 s'est maintenue au même niveau perçu en 2010, soit 1 520 000 €.

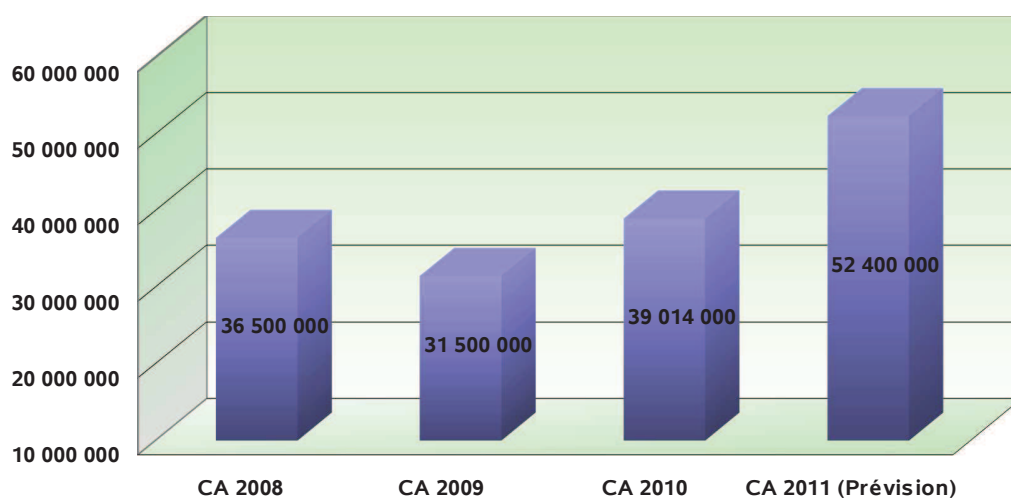
En revanche, la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle continue d'amorcer régulièrement chaque année, depuis 2008, une baisse régulière.

3 . Autres produits réels

Si l'évolution de ce poste paraît stable, celle-ci est à nuancer avec d'une part la variation du produit des cessions et d'autre part avec les écritures comptables entre la Ville et le budget du nouvel EPCC Ecole supérieure d'art qui majore le produit de plus de 2 400 000 €.

2. L'INVESTISSEMENT

A- Évolution des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)



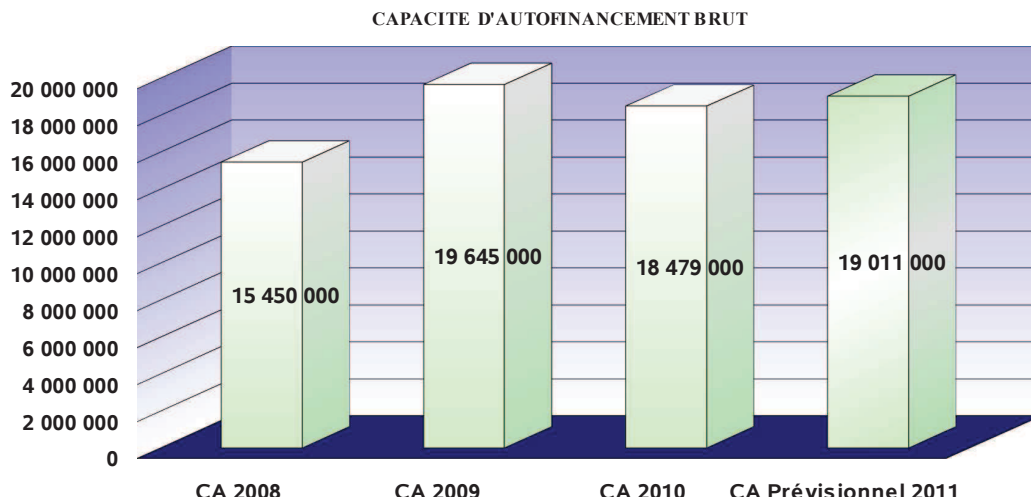
Depuis 2010, le volume des investissements s'est particulièrement amélioré d'une part grâce à une bonne évolution de nos dépenses d'équipement directes mais aussi grâce à une forte majoration de la participation de la Ville aux dépenses de la ZAC Sextius-Mirabeau qui est passée de 3 000 000 € en 2010 à presque 11 000 000 € en 2011 liée à l'avancée des grandes opérations d'aménagement de la SEMEPA.

B- Le financement des investissements

Les principales sources de financement des investissements sont l'autofinancement brut, l'emprunt et les ressources propres (FCTVA, amendes de police, TLE, cessions d'actifs...)

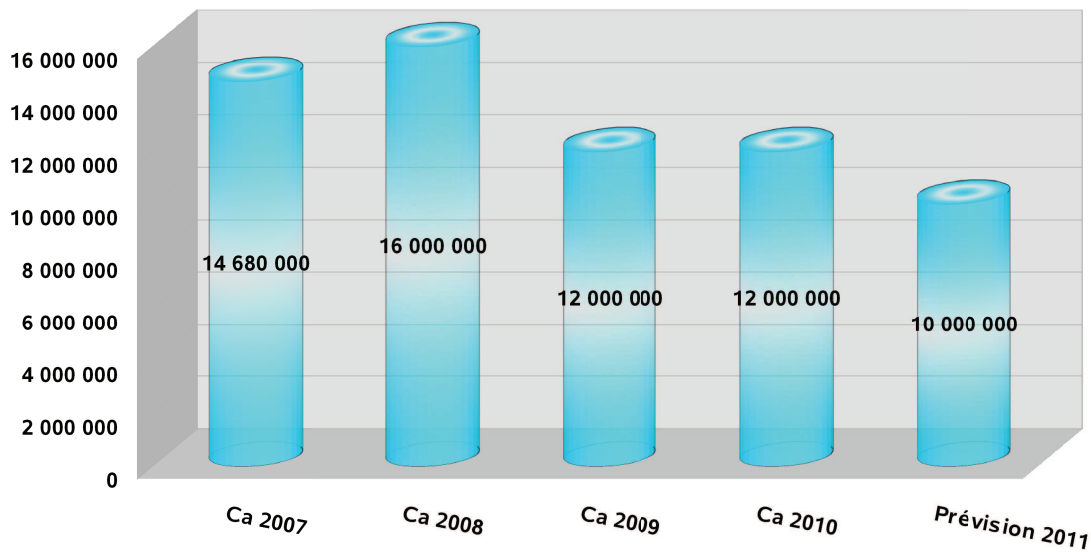
1 . L'Autofinancement

La capacité d'autofinancement brut correspond au résultat comptable de fonctionnement de l'exercice majoré des dotations aux amortissements et des provisions nettes de reprises.



Si le résultat comptable prévisionnel ([recettes réelles de fonctionnement + recettes d'ordre de fonctionnement]-[dépenses réelles de fonctionnement + dépenses d'ordre de fonctionnement]) est estimé à environ 15 010 000 € (en 2010 : 12 888 000 €), les amortissements et provisions à 5 875 000 € (en 2010 à 5 592 676 €) sont diminués des reprises de provisions de 1 876 000 €.

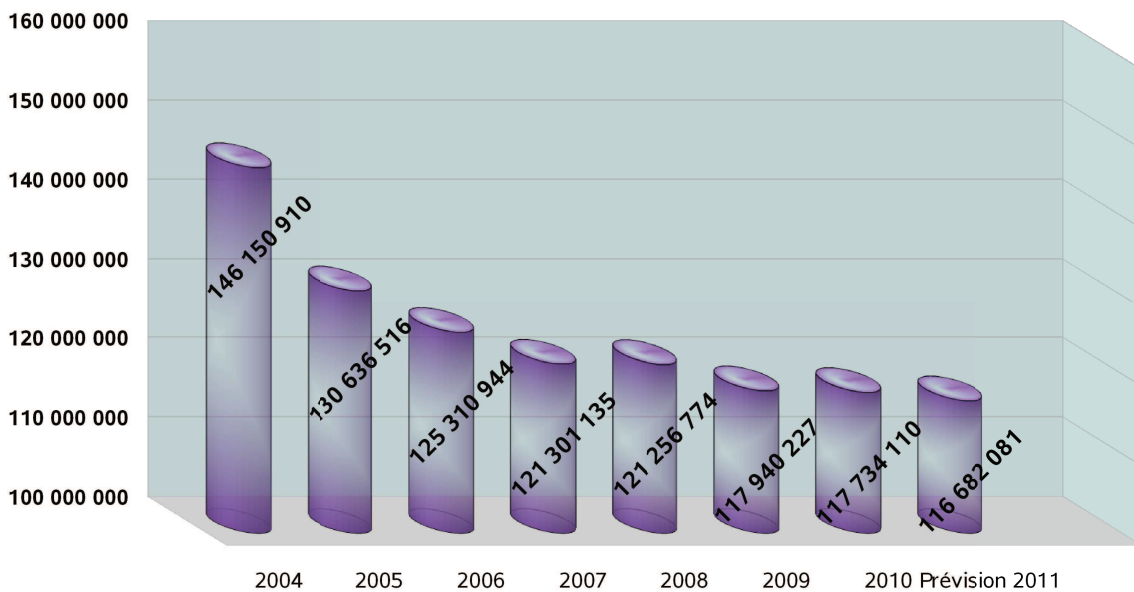
2. Le recours à l'emprunt



On constate une baisse du recours à l'emprunt classique en 2011 (- 2M€). Complémentairement à l'emprunt classique, la Ville a recours à l'utilisation des contrats multi-index reconstituables dont les écritures s'équilibrent en dépenses et recettes.

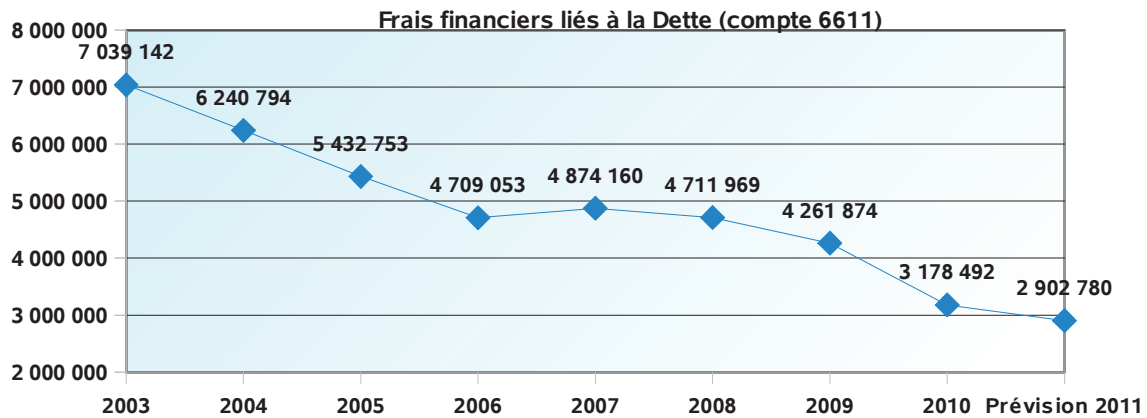
3. ÉTAT DE LA DETTE

A- Capital restant dû au 31 décembre



On observe une légère diminution du capital restant dû (-1M€), qui reflète la volonté d'un désendettement.

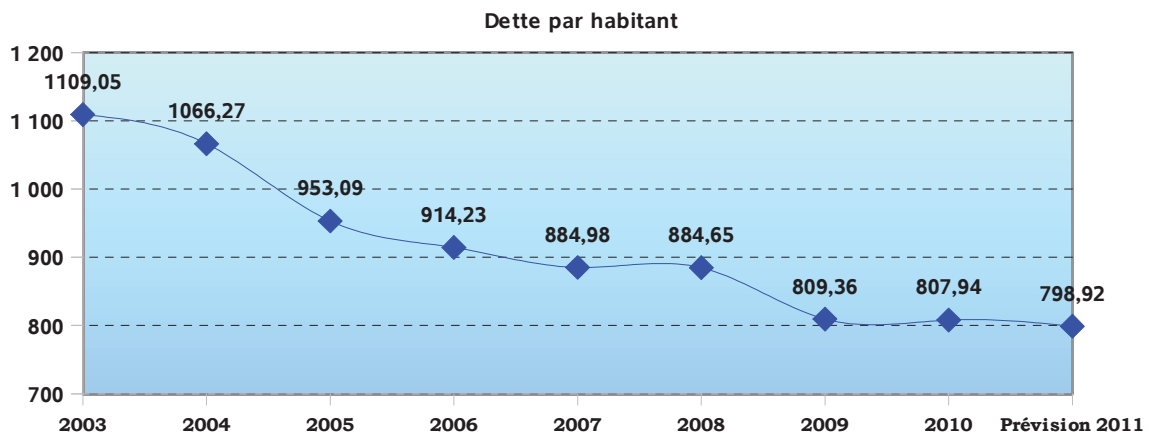
B- Frais financiers liés à la dette



Seuls apparaissent dans ce graphique les frais de la dette liés aux emprunts sans les intérêts des lignes de trésorerie.

La baisse des frais financiers se poursuit, liée aux nouveaux emprunts souscrits sur des contrats à index variables qui ont permis de faire des économies en bénéficiant du maintien des conditions favorables des marchés financiers qui ont atteint un plancher.

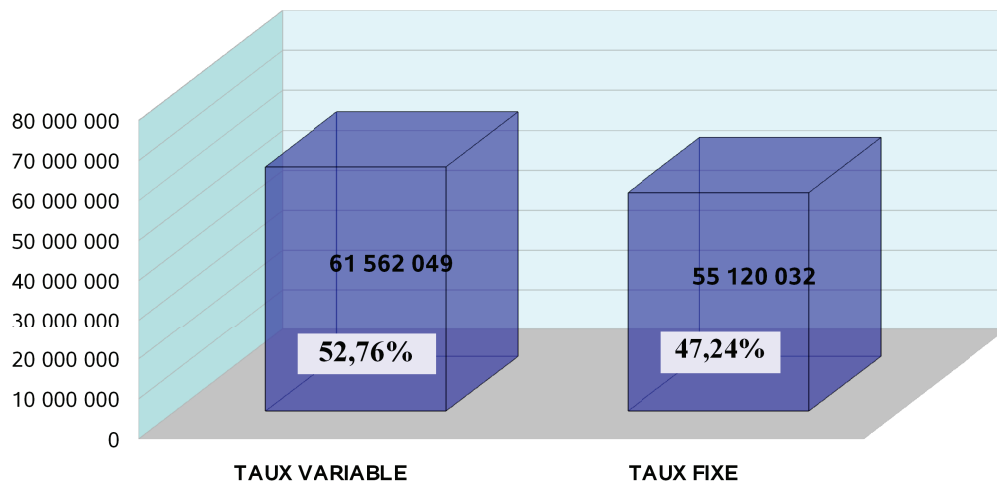
C- Dette par habitant



Malgré la baisse de population INSEE entre 2010 et 2011 qui passe de 146 690 habitants à 146 050 habitants, la dette par habitant poursuit sa diminution, ce qui est le reflet du désendettement de la Ville.

La comparaison avec la moyenne nationale de la strate (villes de plus de 100 000 habitants) fait apparaître en données 2009, un montant de 1014 € par habitant alors que la dette par habitant de la Ville en données prévisionnelles 2011, s'élève à 798,92 € par habitant, ce qui est nettement inférieur.

D- Structure de la dette



Les emprunts de programme 2011 ont été contractés majoritairement sur des taux variables.

En effet, la crise financière et les problèmes de liquidités et de défiances interbancaires ont pour conséquence la poursuite de l'augmentation des marges. Recourir à des emprunts à taux fixes revient à fixer ces marges élevées, comme le souligne notre Conseil en gestion de dette, le cabinet Klopfer. Le recours à des emprunts à index variables, ou multi index offre une souplesse de fonctionnement pour une gestion active de la dette et facilite des renégociations éventuelles des marges dès le retour à la « normale » des marchés financiers.

En outre, sur l'exercice 2011, dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas, un arbitrage à taux fixe 2,62% a été réalisé pour un montant de 5,8M€. Cette opportunité de marché nous permet un maintien de la structure de la dette (fixe/variable) équilibrée.

4. LA FISCALITÉ DIRECTE

Seuls sont concernés les impôts ménages, l'imposition des entreprises (CFE et CVAE) relevant de la communauté du Pays d'Aix.

A- Les taux fiscaux communaux

Depuis plus de 11 ans, la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas augmenté ses taux fiscaux, ce qui la place parmi les très rares villes n'ayant pas augmenté leurs taux sur une aussi longue période :

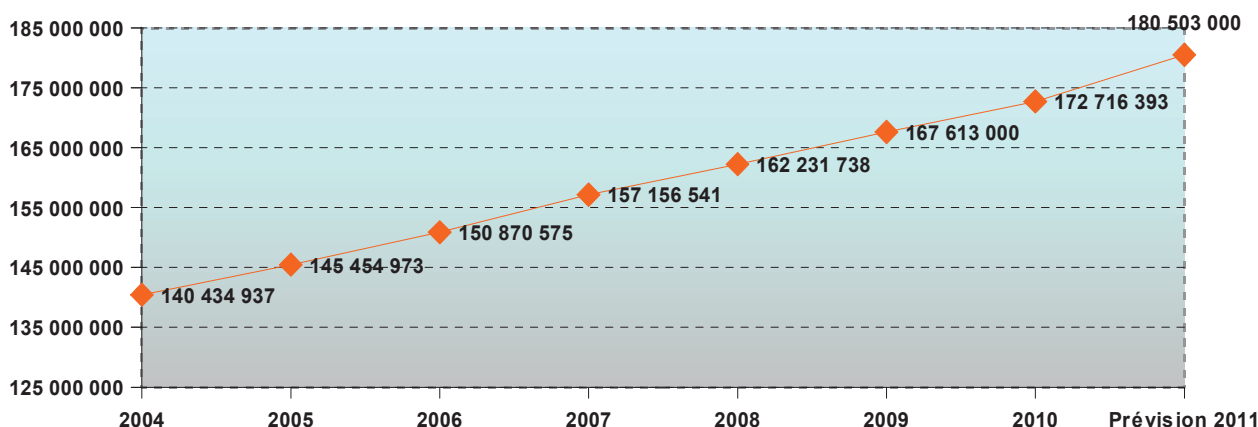
- Taxe d'habitation : **18,94%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,64%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,37%**

De ce fait, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui est l'indicateur de la pression fiscale exercée sur les ménages, se situe dans notre ville très en-deçà de la moyenne nationale des villes de même strate démographique et a baissé par rapport à 2010. Il s'élève à 0,949 en 2011 alors qu'en 2010, il était à 0,957.

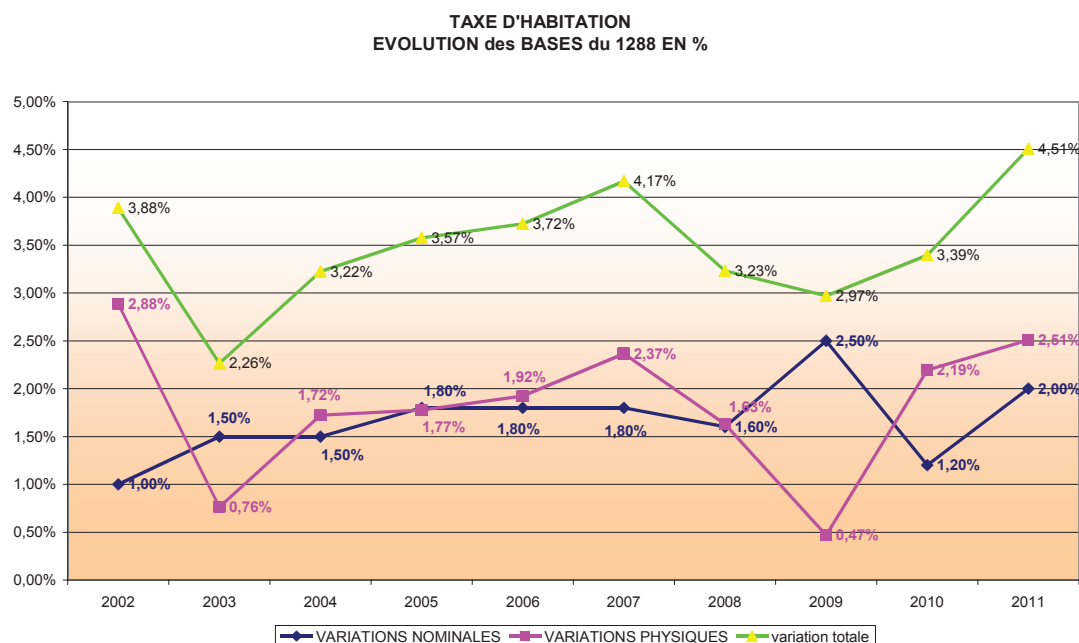
Ce coefficient mesure le rapport entre le potentiel fiscal (bases fiscales de la commune auxquelles on applique les taux moyens nationaux de la strate) et le produit réel de la commune, avec l'application de ses propres taux.

La baisse du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est liée à l'augmentation du potentiel fiscal de la commune, les taux moyens nationaux ayant augmenté en 2011.

Bases de la Taxe d'Habitation



Evolution des variations nominales et physiques des bases de la Taxe d'habitation

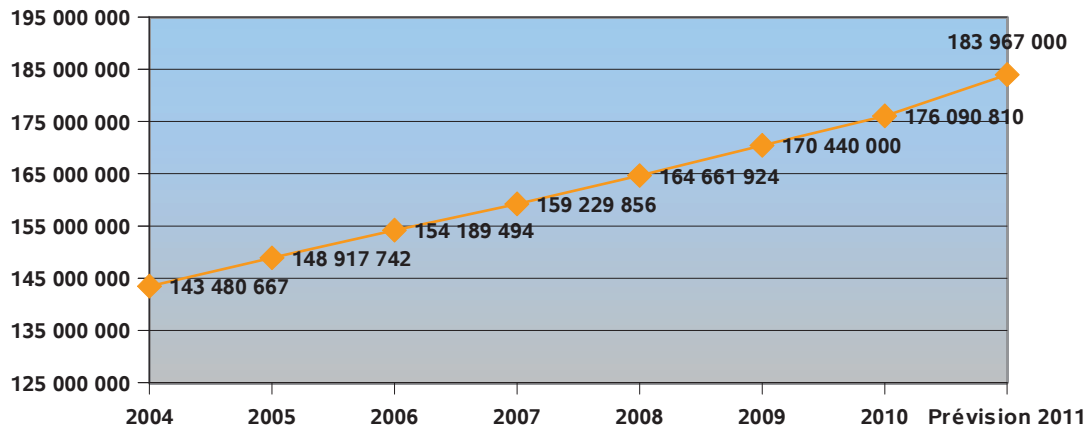


Ce graphique nous montre la part de l'évolution de l'assiette de la TH qui est liée à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire qui est voté par la loi de Finances et la part liée à l'augmentation physique des bases relatives aux nouvelles constructions.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la loi de Finances 2011 a été de 2%. La variation physique de l'assiette liée à l'augmentation des nouvelles constructions avait subi en 2008 et 2009 une baisse comme sur le territoire national.

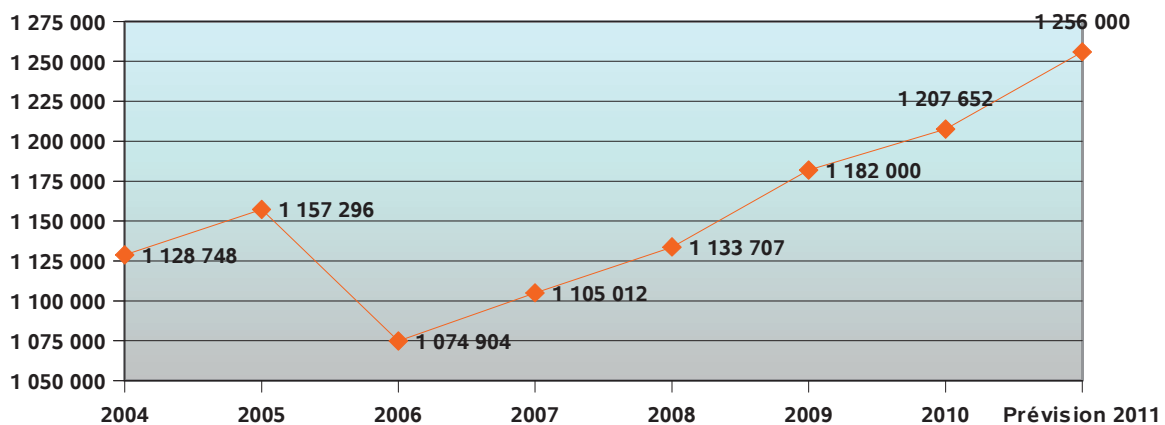
En 2010 et 2011, on retrouve un niveau d'augmentation des bases physiques de la Taxe d'habitation supérieur à 2% par an. Cela reflète un dynamisme et une reprise du secteur de l'habitat sur la commune. Conjugué avec les effets du coefficient de revalorisation forfaitaire, c'est une progression de 4,51% que l'on peut constater sur 2011.

1 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties



L'augmentation des bases de la taxe foncière est incrémentée par les effets du coefficient de revalorisation mais aussi par un travail constant d'optimisation fiscale mené sur le terrain en collaboration avec les services fiscaux du cadastre pour une prise en charge des évolutions de base dans les meilleurs délais et dès l'achèvement des travaux.

2 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties



5. GRILLE D'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LACOMMUNE

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 Prévisions
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / recettes courantes de fonctionnement)	< à 1	0,99	0,958	0,97	0,999	0,98	0,94	0,88
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / recettes courantes de fonctionnement)	< 0,58	0,57	0,559	0,587	0,607	0,579	0,572	0,549
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / recettes courantes de fonctionnement)	< 100 %	76 %	70 %	68 %	72%	65%	64,6%	60,54%
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué / prélèvement selon taux moyens nationaux)	< 1	1,00	0,999	0,991	0,986	0,986	0,957	0,949

On constate une amélioration de nos ratios, sachant que les masses budgétaires liées aux écritures comptables entre le Budget Ville et le budget de l'EPCC, modifient partiellement certaines données.

POUR L'EXERCICE 2012

La préparation du BP 2012 s'établit dans un contexte de crise économique, avec un resserrement des dotations de l'Etat, une incertitude sur les recettes de type conjoncturel et des conditions de financement des investissements beaucoup plus contraintes pour les collectivités locales liées notamment à la crise de liquidité sur le marché bancaire.

Malgré ce contexte difficile et incertain, nous poursuivons la stabilité des taux fiscaux depuis 2001 pour contribuer à maintenir le pouvoir d'achat des aixois, et encore plus dans le contexte actuel. Aix-en-Provence est la seule Ville de même strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période. Autour de cet axe majeur, nous continuons la poursuite des objectifs prioritaires suivants :

- Maîtrise des grands équilibres budgétaires
- Soutien à l'investissement

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- poursuivre de l'effort de rigueur de nos dépenses de fonctionnement
- optimiser les ressources

L'exercice 2012 est marqué par la poursuite d'un gros effort porté sur l'investissement.

Parmi les grands projets figurent notamment :

- construction du nouveau conservatoire
- construction du nouveau bâtiment de l'école d'Art
- plan Campus
- aménagement des quartiers Est
- doublement Arc de Meyran
- projet ANRU
- programme de piétonnisation
- travaux structurants cités dans la liste des opérations pluriannuelles de la section d'investissement
- poursuite du programme de restauration du Patrimoine

1. LES ACTIONS MENÉES EN 2012

Culture

- Marseille Provence 2013 :

Au travers des choix des projets et actions retenus, cette année permettra la préparation de cet événement où la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix auront un rôle moteur dans sa réussite.

- **Equipements culturels :**

Au delà des travaux en cours du nouveau Conservatoire, l'année 2012 verra le démarrage des travaux de la nouvelle Ecole Supérieure d'Art Félix Ciccolini, l'ouverture de la bibliothèque annexe aux Milles, la rénovation de la Cité du Livre ainsi qu'un soutien aux projets tels que le Mémorial des Milles, la Fondation Vasarely et le site du Grand Saint-Jean.

Education

Il est confirmé l'allocation d'un crédit supplémentaire d'1 million d'euros consacré à la rénovation de l'ensemble des groupes scolaires ainsi que la continuité du passage en self pour trois nouvelles écoles élémentaires.

La mise en oeuvre de produits alimentaires issus des filières « bio » sera accentuée avec un passage à 25 % de l'ensemble des denrées.

Il sera accentué l'aide aux écoles au travers des crédits de fonctionnement, de la mise en oeuvre du plan d'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) ainsi que sur les temps péri-scolaires.

Politique de la Ville

Le Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) est renouvelé pour une période triennale (2012/2014).

La politique de proximité se poursuit avec l'ouverture du Château de l'Horloge dans le cadre du septième agrément de centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

La rénovation urbaine des quartiers Corsy et Beisson se continue avec en particulier le lancement des travaux de construction des programmes de « Pays d'Aix Habitat » et « 13 Habitat » à Corsy, la construction de la « maison des familles » ainsi que la mise en oeuvre des réhabilitations sur les deux quartiers.

Patrimoine culturel

La Ville possède de nombreux édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Elle a entrepris une vigoureuse politique en faveur de leur restauration du patrimoine et de la conservation des édifices majeurs.

Cette politique est favorisée par les aides de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté du Pays d'Aix.

En 2012 verront se concrétiser les opérations suivantes :

- Chapelle de la Consolation pour la mise aux normes de sécurité d'un ERP et les études de rénovation.
- Chapelle de la Visitation pour terminer les démarches administratives et préparer les travaux de sauvegarde de l'escalier principal.
- Eglise de la Madeleine : important chantier portant sur la structure, la couverture, etc. qui se poursuivra en 2013.
- Hôtel de Ville : restauration de la façade nord qui sera poursuivie en 2013 par celle de la façade est.

- Les travaux de l'Hôtel de Châteaurenard vont se poursuivre. La constitution d'un comité scientifique permet d'assurer le suivi de la restauration du décor peint de Jean Daret. Un diagnostic sera conduit sur l'immeuble sur rue.
- Bastide du Jas de bouffan : outre les travaux de sauvegarde, sera conduite l'étude préalable à la restauration de l'ensemble dont le projet est de préserver tout à la fois la maison de Cézanne et une bastide du XIXe. Une première phase du projet conduira à restaurer l'orangerie pour 2013.
- Hôtel Maurel de Ponteves (Tribunal de commerce), fin de la restauration des façades (premier trimestre 2013).
- Hôtel de Caumont : conduite du diagnostic (remis en mars 2012) puis début des travaux de restauration des façades.
- Place d'Albertas : études pour la restauration des façades non traitées, conduite de sondages géotechniques pour le traitement de la fontaine, remise du dossier de consultation des entreprises pour la place et la fontaine.

A ces édifices s'ajoute la poursuite de la restauration et remise en état des nombreuses fontaines de la ville.

Sont programmées, les fontaines de Villeverte, Pascal, mais également la fontaine des Quatre Dauphins.

Sports

Sont prévus pour 2012 la création d'un terrain synthétique à Puyricard ainsi que la réalisation d'un ensemble vestiaires, Club House sur le site du Val de l'Arc qui finalisera la 2ème tranche du projet Val de l'Arc entamée avec la création d'un terrain synthétique mutualisé pour le rugby et le foot US.

Un gros effort de rénovation et de création d'équipements se poursuivra. En 2012, un voire deux nouveaux sols sportifs seront rénovés (gymnases Rocher du Dragon, Val Saint André), auxquels il faut rajouter la création d'un mur d'escalade à l'Arc de Meyran, la création d'un hangar technique et d'une aire de jeu au Val de l'Arc, la finalisation des terrains de proximité des Milles, de la Duranne et des Floralties.

De plus, dans un souci de maîtrise de l'usage et de la fréquentation des équipements, six sites sportifs couverts ont été équipés d'un système de contrôle d'accès en 2011. Six autres sites seront équipés en 2012. Ces investissements permettront à très court terme de réduire les incivilités constatées sur les sites sportifs et permettront un fonctionnement en autonomie de certains clubs.

Par ailleurs, le renouvellement des matériels sportifs implique la nécessité chaque année de remettre un certain nombre de matériel sportif aux normes (praticables de gymnastique et gymnastique Rythmique, poteaux badminton, basket...).

En ce qui concerne le niveau des subventions, l'effort en faveur de l'aide aux clubs sera maintenu afin de développer les pratiques existantes et nouvelles, favoriser le rôle socio-éducatif du sport dans les quartiers, poursuivre les dispositifs actuels tels que le passeport club ; Aix box, continuer à promouvoir l'image de la ville grâce à une politique événementielle dynamique.

La Ville s'est engagée à soutenir les clubs et les associations avec un montant de subventions du même ordre que celui de la saison 2011. Une seule incertitude demeure, l'accession probable en LNH du club de handball pourrait occasionner le versement d'une subvention supérieure à celle versée actuellement. De plus, cette accession devrait engendrer un aménagement des équipements sportifs existants en vue de répondre au cahier des charges de la LNH.

Trois manifestations exceptionnelles sont prévues en 2012 : la 2ème édition de l'Half Iron Man de Triathlon qualificatif pour les championnats du monde, la 4ème édition du semi-marathon d'Aix, les championnats du monde de boxe féminine.

Dans un souci de maîtrise budgétaire, un certain nombre d'actions contractualisées (Equitation, Passeport) devront être plafonnées en terme d'accueil d'effectifs.

Pour d'autres actions comme la soirée des trophées et le dispositif d'Aix Box, la recherche de partenaires privés est en cours.

Pour le fonctionnement des équipements sportifs, un effort particulier sera également apporté en 2012 sur l'entretien de nos infrastructures sportives couvertes et découvertes de façon à permettre aux utilisateurs de plus en plus nombreux de pratiquer dans de bonnes conditions soit en terme de sécurité mais également d'hygiène.

A ce titre, les efforts entrepris en 2011 en terme de remise à niveau de nos locaux se poursuivront. Tous les vestiaires de gymnase sont en cours de rénovation et remise en peinture. Par ailleurs des efforts renouvelés sont faits sur les terrains de grands jeux engazonnés pour les maintenir à niveau tout au long de l'année.

Petite enfance

La politique Petite Enfance 2012 s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes et poursuit l'optimisation de l'offre de garde proposée aux familles. Tout en maîtrisant les dépenses budgétaires, la Ville d'Aix en Provence maintient son soutien aux structures « petite enfance » associatives.

1 . Section de fonctionnement

a) Les crèches municipales :

Depuis le 1er janvier 2009, la gestion des crèches et des autres structures municipales « petite enfance » est confiée à la société Les Petits Chaperons Rouges. La participation financière de la Ville, dégressive chaque année comme le prévoit le contrat de DSP, est fixée à 4 514 274,48 € pour 2012 (soit une diminution de 132 187 € par rapport à 2011).

Un des axes prioritaires reste l'optimisation, par le gestionnaire, des taux de fréquentation au sein de l'ensemble des structures ainsi que le développement de l'accueil occasionnel en sus de l'accueil régulier afin de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles.

L'ouverture à titre expérimental au mois d'août 2011 d'un A.L.S.H. maternel (centre aéré pour les 3 à 6 ans) a permis d'accueillir 35 enfants en moyenne et de répondre à un réel besoin des parents. L'ouverture de cet ALSH devrait être pérennisé sur 2012 et nécessite pour son fonctionnement le versement par la ville d'une participation complémentaire de 20 000 €.

b) Les crèches associatives :

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification des modes de garde des jeunes enfants en soutenant les structures existantes.

A cet effet, elle participe, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, au financement des cinq crèches associatives présentes sur le territoire communal. Le montant de subvention est attribué et calculé en tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes financières liées au fonctionnement spécifique de chaque structure, notamment en terme d'emploi.

Le montant des subventions versé à chacune des crèches associatives pour 2012 sera maintenu à un niveau équivalent à 2011, hors budget supplémentaire, compte tenu de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

c) Le Relais d'Assistants Maternelles :

En 2011, un agent municipal a été mis à la disposition du RAM afin de le soutenir dans ses actions auprès des assistantes maternelles agréées, de permettre un recentrage des activités de la responsable de la structure et de promouvoir l'accueil individuel des tout-petits. La dotation proposée en 2012 est équivalente à celle de l'année précédente.

Le déménagement du RAM dans les locaux du Château de l'Horloge permettra à cette association de disposer de moyens matériels supplémentaires et de développer l'ensemble de ses missions.

2. Section d'investissement

a) Les crèches municipales :

En sa qualité de propriétaire, la Ville assure l'entretien des bâtiments et locaux communaux, parfois anciens, accueillant de jeunes enfants. Pour maintenir et améliorer le confort au sein des crèches municipales, une enveloppe de 400 000 € sera consacrée à nouveau en 2012 à leur entretien.

b) Les autres structures petite enfance associatives :

Parallèlement, des dotations sont également attribuées aux crèches associatives et autres structures petite enfance pour la mise en conformité de leurs installations avec les recommandations des services sanitaires et de la PMI, mais aussi pour l'amélioration des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que le renouvellement du mobilier et des jeux.

Jeunesse

La Politique de la Ville en direction des jeunes se propose d'éduquer les 6 – 17 ans et les étudiants à la prise de responsabilités en les accompagnant dans leurs initiatives et leurs projets.

L'année 2012 sera marquée par la maîtrise des coûts de fonctionnement tout en répondant à la demande des familles aixoises dans ce domaine.

1 . Section de fonctionnement

- Programmation annuelle des événements et de l'animation jeunesse sur le bâtiment de l'Espace Jeunesse, suite à la prise en gestion du site par la Direction.
- Recherche de nouveaux prestataires pour l'animation des actions "jeunesse".
- Reconstitution de AIX BOX, la boîte loisirs de l'été. Ce dispositif lancé en 2010, en gestion directe, a permis d'offrir à 726 enfants de 9 à 17 ans, quatre thèmes hebdomadaires (Sensation, Nature, Découverte et Loisir). Le succès et l'expérience de cette opération permettront une maîtrise des coûts, par la recherche de partenariats extérieurs, tout en garantissant la qualité du produit.
- Création au Service Enfance d'un pôle référent en direction des centres de loisirs de la Ville (renforcement de la lisibilité de l'action de la Ville dans ce secteur, diagnostic, accompagnement éducatif et pédagogique, soutien juridique).
- Étude sur l'offre A.L.S.H. de la Ville.

- Instruction d'un dossier pour l'obtention du label Unicef "Ville Amie des Enfants".
- Renforcement de l'action du Bureau Information Jeunesse, avec recherche et renouvellement de partenariat (AFIJ, CAF, UNICITE, Piste Solidaire, MAIF, Police Nationale et Gendarmerie).
- Mise en place d'ateliers de sécurité routière avec simulateur en direction des lycées et collèges.
- Préparation du salon collégiens – lycéens.
- Participation des jeunes au forum mondial de l'eau.

2 . Section d'investissement

- La Duranne : réflexions sur la possibilité de déplacement de l'ALSH actuel (école en voie de saturation).
- Restructuration d'un ALSH de 200 places comme site unique camp de base de la Ville
- Aménagement de la Direction Jeunesse

Action Sociale

Les principaux axes sont les suivants :

1 . Gérontologie

- Organisation du SSIAD dans le cadre de la nouvelle tarification des SSIAD (à venir),
- Consolidation de l'activité de l'Equipe Spécialisée Alzheimer,
- Pérennisation du service de Garde de Nuit : dispositif expérimental depuis son ouverture,
- Signature de la convention tripartite de seconde génération pour l'EHPAD « La Bastide du Figuier »,
- Optimisation de l'organisation du service maintien à domicile dans le cadre d'une amélioration de l'équilibre budgétaire,

- Projet du centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) : élargissement du territoire et passage à un niveau 3. Ce projet nécessite la validation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- Si l'ARS lance un appel à projet pour la création d'une MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer), le CLIC répondra à cet appel
- Pour tous les services et établissements de la direction gérontologique : mise en place d'indicateurs permanents propres à l'activité et d'indicateurs de suivi de gestion en lien avec les directions fonctionnelles
- Service animation : mise en œuvre d'actions transversales avec le service animation des Séniors Ville

2 . Interventions sociales

- Relance du projet de l'extension du CHRS «Le Chêne» au 7, rue Mérindol, en vue de sa réalisation,
- Dans le cadre de l'agrément FSL, demande au titre de l'année 2012 de 24 mesures ASELL généralistes (au lieu de 12),
- Aide alimentaire :
 - Reprise : intégration de l'attribution des colis alimentaires dans le cadre réglementaire de l'aide sociale facultative,
 - Mise en place de l'action supplémentaire au titre des 50 000 €, dont l'attribution a été décidée au conseil municipal de décembre 2011 en direction des personnes âgées et des publics les plus démunis.

Développement des actions transversales sociales et culturelles d'intérêt collectif en direction des bénéficiaires du RSA (convention Conseil Général) et d'autres publics du CCAS.

3 . Handicap

Les actions de la direction visant la sensibilisation du public à la situation de handicap vont se poursuivre et s'amplifier, notamment grâce à la participation du service Jeunesse de la Ville qui réalisera des reportages sur les manifestations organisées par le service.

Les actions culturelles en direction des personnes handicapées seront renforcées, en lien avec le service des interventions sociales via le « Pass Culture ».

Le partenariat avec la Cité du Livre sera accru notamment par la diffusion de films en audio-description, d'œuvres lyriques et de documentaires pour les personnes atteintes par tout type de handicaps.

La direction participera activement aux actions et groupes de travail de la « mission handicaps » de la CPA et elle organisera des manifestations, événements tels que le Forum des Handicaps sur le Cours Mirabeau, qui fêtera cette année sa dixième édition.

Complémentairement sera mis en œuvre un site internet institutionnel.

Infrastructure-voirie-équipements

Dans le cadre des objectifs stratégiques que nous nous sommes fixés, tels que l'optimisation des ressources et la qualité du service rendu au public, la programmation 2012 conserve un niveau d'investissement soutenu en matière d'équipements et d'infrastructures, tout en poursuivant parallèlement la recherche de rationalisation des moyens alloués à la maintenance du patrimoine.

En matière de programmation d'infrastructures, on peut distinguer notamment :

- la piétonnisation, initiée en 2011, va se poursuivre cette année, dans le cadre du plan d'apaisement du centre-ville, et dans la perspective de la mise en œuvre de la Zone d'Action Prioritaire pour la qualité de l'Air (ZAPA),
- l'aménagement des quartiers Est, pour les travaux d'infrastructures de l'Avenue Sainte Victoire et Fontenaille,

- le plan de circulation des quartiers Sud, pour la phase de requalification de la voirie primaire, en cohérence avec le programme d'aménagement du secteur, comprenant notamment le Plan Campus, la future voie B.H.N.S., le parc relais Krypton et Malacrida,...
- les nouvelles voies, comme la liaison routière entre le chemin de la Badesse et le chemin des déportés, la liaison entre le chemin de la Vierge Noire et l'Avenue Marcel Pagnol,...
- les travaux de sécurité routière, tels que :
 - la liaison piétonne et la plate-forme Autobus pour le collège de la Nativité dans le secteur de la Grassie, l'aménagement des abords de l'école Sainte Geneviève, la réalisation de la plate-forme bus, parking et liaison piétonne pour l'école des Granettes,
 - la réhabilitation pluriannuelle de la voirie communale,
 - le plan de rénovation de l'éclairage public.

Du point de vue des équipements structurants, l'année 2012 verra, en principal :

- la livraison de l'équipement de quartier du Château de l'Horloge,
- le démarrage des travaux de l'Ecole de Musique et de la salle des fêtes des Milles,
- la réalisation du nouveau poste de régulation et de supervision de la circulation routière,
- l'extension de la maison des jeunes des Milles.

Propreté

Dans le cadre d'optimisation des moyens, les services opérationnels en matière de qualité de vie, tels que les services de propreté et d'entretien des espaces verts, engagent de nouveaux dispositifs visant à une gestion différenciée des interventions, pour une meilleure équité de traitement au plus grand nombre. Tel est le cas des interventions confiées à nos entreprises d'insertion par le travail, sur des secteurs étendus de la commune, qui conjuguent au mieux la nécessité de service public avec une juste utilisation de nos budgets de fonctionnement.

Aménagement urbain

- Opération Sextius Mirabeau

La construction de l'hôtel 5 étoiles marque la fin des constructions privées de l'opération Sextius/Mirabeau, dont la durée aura été de 20 ans environ.

Pour autant le programme d'équipements publics n'est pas achevé :

- au plan des infrastructures la SEMEPA, concessionnaire de la Ville, commence l'aménagement du secteur Place Jeanne d'Arc/Rotonde/Cours V. Hugo/avenue des Belges, qui constitue la liaison entre l'opération Sextius/Mirabeau et le centre ville.

- au plan des superstructures, le pôle culturel créé autour de la Cité du livre sera conforté par la construction du nouveau conservatoire Darius Milhaud.

A noter enfin le lancement du chantier privé de la Congrégation des Sœurs de la Mercie qui verra l'ouverture d'une crèche ouverte au public.

Dans le même secteur la CPA lancera les travaux d'aménagement de la future gare routière, programme comprenant également la rénovation de l'avenue des Belges en complément de la partie traitée par la SEMEPA.

- Opération la Duranne

Cette ZAC concédée à la SEMEPA, va être achevée essentiellement par la construction de logements en suivant un plan d'ensemble élaboré par le Cabinet Gregotti Associati, prenant en compte notamment les problèmes paysagers et d'environnement de façon beaucoup plus marquée que précédemment.

L'année 2012 sera pour l'essentiel consacrée à une phase administrative.

- Plan Campus

Le Plan Campus et d'une manière générale la construction de bâtiments à usage de l'Université s'appliquera pleinement en 2012 avec notamment le lancement de la médiathèque et la construction de nouvelles chambres universitaires.

La Ville et la CPA réaliseront pour leur part, les premiers aménagements viaires s'inscrivant dans ce cadre (doublement Arc de Meyran, parking Krypton etc..).

L'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de la future Faculté d'économies et de gestion, sera poursuivie.

Ces travaux s'inscrivent dans un plan à moyen terme contracté entre l'État et toutes les Collectivités Territoriales, permettant ainsi à notre Ville, de se situer dans les pôles d'excellence en matière de recherche et d'enseignement supérieurs.

- Poursuite des études

L'amélioration des conditions de déplacement dans la ville dont l'économie générale présentée au Conseil Municipal et à la concertation publique sera précisée par des études plus fines et la poursuite de la concertation de façon à permettre la réalisation dans les années à venir de travaux d'infrastructure ou de la mise en place de transports en commun performants.

Deux équipements majeurs feront également l'objet d'études approfondies :

- l'implantation d'un parking public dans le secteur de l'École des Arts & Métiers,
- l'extension du Palais des Congrès.

- Procédures d'urbanisme

L'année 2012 devrait voir :

- l'approbation par l'État du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, aboutissement d'une réflexion menée depuis fort longtemps.
- la mise en œuvre de façon plus conséquente d'actions dans notre centre ville, en matière de réhabilitation de bâtiment, de traitement des façades et surtout de traitement de l'espace public dont la vocation piétonnière sera affirmée.
- l'arrêt du projet PLU, document qui définira pour les 10 à 15 prochaines années les grandes orientations d'aménagement du territoire de la Ville.

2. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2012

Cette année l'analyse des masses budgétaires du BP 2012 est impactée par la présence des écritures entre le Budget Ville et le nouvel EPCC Ecole Supérieure d'Art qui dispose d'un budget autonome mais qui a des liens étroits avec le Budget Ville. Il convient donc de pondérer en fonction de ces liens budgétaires l'évolution des masses sur le budget primitif de la Ville. Aussi, afin d'établir une comparaison à périmètre constant, il convient de retrancher de l'évolution des masses budgétaires les écritures entre le budget Ville et l'EPCC.

A périmètre constant, (indépendamment de l'impact des écritures liées aux mouvements budgétaires entre le budget Ville et l'EPCC Ecole Supérieure d'Art) l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +1,90% et des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,70%.

Si l'on prend en compte les écritures liées à l'EPCC :

- l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +2,92 %. Celles-ci sont majorées par la facturation des prestations Ville auprès de l'EPCC qui s'élève à 1,8M€.
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +2,79 %, celles-ci étant majorées par la subvention de 2,3M€ de l'EPCC, minorées par les dépenses de personnel de 0,5M€ pris en charge directement par le budget de l'EPCC, correspondant aux rémunération des personnels non titulaires.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par la baisse des dotations de l'Etat puisque la DGF subit à la fois le gel des dotations de la loi de Finances 2012 et l'écèlement lié la péréquation.

Il est prévu une revalorisation des produits d'exploitation.

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par la maîtrise de la masse salariale à +1,2% ainsi que par la maîtrise des dépenses de fonctionnement des services.

Le montant prévu pour les investissements est de 69 M€ (61,7M€ en 2011 et 42,10M€ en 2010), soit une progression de +12% qui témoigne de l'effort très important porté sur l'investissement.

Le financement des ces investissements s'effectuera par l'autofinancement à hauteur de 17,5 M€, les cessions à hauteur d'environ 12,5 M€, les subventions et autres recettes de la section d'investissement et l'emprunt pour 25,5 M€.

A- La section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 187 000 000 €.

Les prévisions sur les dotations de l'Etat sont :

- DGF : 24 820 000 € (25 220 000 € en 2011)
- maintien de la dotation de solidarité urbaine à 1 519 143 €

Les recettes regroupées dans le poste «impôts et taxes» connaissent les variations suivantes :

- produit de la fiscalité directe locale à taux constant : 67 200 000 € (2011 : 65 000 000 €) soit une augmentation prévisionnelle de 3,4 % résultant à la fois de l'application du coefficient forfaitaire de révision des bases et de l'augmentation physique de celles-ci, sachant que la Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux fiscaux.
- prélèvement communal sur le produit des jeux : 7 500 000 € (2011 : 7 500 000 €)
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 7 000 000 € (2011 : 6 800 000 €)
- taxe sur l'électricité : 3 200 000 € (2011: 3 100 000 €)

Les reversements de fiscalité par la CPA sont maintenus à :

- allocation de compensation : 24 914 371 €
- dotation de solidarité communautaire : 18 452 991 €

Les Produits d'exploitations : 17 300 000 €, dont environs 7 000 000 € de produits tarifaires.

L'augmentation moyenne des tarifs a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre dernier à 3%, à compter du 1er janvier 2012.

2 . Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 169 500 000 €.

Les dépenses réelles de personnel, premier poste de dépense de la section de fonctionnement figurant au chapitre 012, sont prévues aux alentours de 91M€.

L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale est de +1,2%.

Les dépenses de personnel comprennent la prise en compte des mesures suivantes :

- La revalorisation des salaires les plus modestes, en prenant en compte les sujétions et les contraintes de certains postes selon les services (notamment dans les écoles).
- Remboursement des abonnements des transports en commun.
- La revalorisation à 0,8% de la valeur indiciaire du point de la fonction publique.
- Le soutien au développement des contrats d'apprentissage.
- La réforme nationale revalorisant les cadres d'emploi de la catégorie B.
- En corollaire, l'absence de revalorisation du point d'indice décidée au niveau national, le 1 % du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prévus chaque année.
- La revalorisation à 8 € au 1^{er} janvier 2011 du ticket restaurant.
- L'aide aux mutuelles des agents
- Le renforcement des effectifs de la Police Municipale et d'Aix Propreté

Les autres principaux postes budgétaires de dépenses sont :

➤ le contingent incendie :	10 500 000 €
➤ la DSP des crèches (reversement de la subvention du CG incluse)	4 730 000 €
➤ les intérêts de la dette	4 000 000 €
➤ les subventions et autres contributions obligatoires (dont EPCC : 2 300 000 €)	23 800 000 €
➤ Fonctionnement des Services	35 470 000 €

Les subventions verront leur volume se maintenir globalement, hormis l'attribution de la subvention accordée en 2012 pour Marseille-Provence 2013.

Le poste « fonctionnement des services » évolue modérément. Il est impacté notamment des hausses sensibles des tarifs des fluides.

L'effort de rigueur de gestion des ressources et dépenses de fonctionnement sera accompagné par la mise en place d'une fonction pilotage et suivi de la gestion des services.

B- La section d'investissement

1 . Les recettes réelles d'investissement

Parmi celles qui, avec l'autofinancement, constituent les ressources propres de la section d'investissement :

➤ le FCTVA :	5 000 000 €
➤ le produit des amendes de police :	4 000 000 €
➤ la taxe locale d'équipement	1 500 000 €
➤ subventions reçues	12 000 000 €
➤ cessions d'actifs de l'ordre de :	10 000 000 €

La Ville poursuit l'optimisation de la gestion patrimoniale.

Le montant de l'emprunt sera de l'ordre de 25 à 28 M€. Le montant effectivement mobilisé dépendra directement du montant des dépenses d'équipement réalisées, de celui des cessions d'actifs et des participations financières obtenues auprès des divers partenaires institutionnels.

2 . Les dépenses réelles d'équipement

Prévues aux alentours de **67 M€** elles sont toujours regroupées en deux rubriques :

- ◆ les opérations globalisées
- ◆ les opérations figurant dans la programmation pluriannuelle des investissements

Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, réseaux) sont prévues pour 17 M€ .

Les crédits alloués dans le cadre de *la programmation pluriannuelle des investissements* (PPI) et projets structurants sont fixés à **50M€** pour le financement d'opérations dont les principales sont :

Aménagement – Infrastructures dont :

➤ travaux ZAC Sextius Mirabeau	11 960 000 €
➤ Doublement Arc de Meyran	2 290 000 €
➤ La Grassie Participation Bassin de rétention	450 000 €
➤ La Grassie Passerelle, Plate-forme	334 750 €
➤ L'ensoleillée	305 000 €
➤ Quartier EST	3 566 000 €
➤ Quartier SUD 1ère Phase	1 075 000 €

Universités et Enseignement dont :

➤ Plan CAMPUS	2 000 000 €
➤ Nouvelle Ecole Supérieure d'Art	1 760 000 €

Politique de la Ville et Social dont :

➤ Projet ANRU	2 158 462 €
➤ Projet ANRU Bibliothèque Beisson	140 000 €
➤ Château de l'Horloge	777 980 €
➤ Maison des Familles (ANRU)	60 000 €
➤ OPHLM	100 000 €

Voirie dont:

➤ Piétonnisation Quartier Jaubert	261 000 €
➤ Piétonnisation Quartier d'Italie	734 000 €
➤ Piétonnisation Quartier Mignet	539 000 €
➤ Plan Eclairage Public	1 500 000 €
➤ Requalification Voirie	1 000 000 €
➤ Renouvellement PC Magali	2 000 000 €
➤ Vidéosurveillance routière	100 000 €
➤ Giratoire des Granettes	1 000 000 €
➤ Les Granettes Parking et cheminement piéton	250 000 €
➤ Place de la Madeleine	100 000 €
➤ Les Milles Voie Frutoso	355 000 €
➤ Chemin de Badesse (Mémorial des Milles)	145 000 €

Sports dont :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Terrain synthétique-Vestiaires-Sanitaires-Club House Val de l'Arc | 700 000 € |
| ➤ Maison des Arts Martiaux | 400 000 € |

Patrimoine dont :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| ➤ Chapelle de la Consolation | 150 000 € |
| ➤ Chapelle Sainte Catherine | 200 000 € |
| ➤ Façade Hôtel de Ville | 542 250 € |
| ➤ Hôtel Châteaurenard | 200 000 € |
| ➤ Hôtel de Pontevès | 189 000 € |
| ➤ Hôtel Meynier d'Oppède | 50 000 € |
| ➤ Hôtel de Caumont (façade) | 200 000 € |
| ➤ Bastide Jas de Bouffan | 150 000 € |
| ➤ Place d'Albertas | 100 000 € |
| ➤ Eglise de la Madeleine | 1 200 000 € |
| ➤ Grand St Jean | 250 000 € |
| ➤ Restauration Oeuvres d'Art | 200 000 € |
| ➤ Dépôt Oeuvres d'Art Musées | 110 000 € |
| ➤ Interventions travaux d'urgence | 300 000 € |

Bâtiments Communaux dont :

- | | |
|--|------------|
| ➤ Ecole de Musique et Salle des Fêtes des Milles | 1 505 000€ |
| ➤ Aménagement Ecole St Geneviève RD17 | 700 000 € |
| ➤ Restructuration site de la Parade | 325 313 € |
| ➤ Rénovation Ecoles | 1 000 000€ |
| ➤ Restauration scolaire | 250 000 € |
| ➤ Cité du Livre | 400 000 € |
| ➤ Médiathèque Li Campaneto | 500 000 € |
| ➤ Extension Maison des Jeunes | 200 000 € |

Autres équipements :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| ➤ Centre de Congrès Carnot | 999 713 € |
| ➤ Fourrière et refuge animal | 850 000 € |

A ces 69 M€ d'investissements financés directement par le budget primitif s'ajoutent :

- les investissements du budget annexe de l'assainissement : 8 550 000 €
dont :
 - rénovation des réseaux : 3 000 000 €

- extensions des réseaux : 750 000 €
- collecteurs : 2 500 000 €
- STEP-Ouest : 500 000 €
- les investissements du budget annexe de l'eau : 5 350 000 €
dont :
 - extensions des réseaux : 850 000 €
 - rénovation des réseaux : 3 000 000 €

L'effort porté par la Ville sur les recettes et dépenses d'investissement sera accompagné par la poursuite de la démarche visant à optimiser les ressources externes, à établir des plans de financement systématiques et à maîtriser les coûts et délais des investissements programmés.

De son côté, la CPA prévoit pour 2012 l'inscription de plus de **19 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal, dont on peut citer parmi les plus importantes :

➤ Les Milles 2008 – Aix Pioline Activités	10 000€
➤ Req AIX PAA 2009 – Aix Pioline Activités	335 000 €
➤ PAA 2011 EIFFEL - Aix Pioline Activités	16 000 €
➤ Parking Chemin Pioline RD 9 - Aix Pioline Activités	200 000 €
➤ Parking Chemin Pioline RD 9 - Aix Pioline Activités	200 000 €
➤ Giratoire RIS - Aix Pioline Activités	100 000 €
➤ Giratoire RIS - Aix Pioline Activités	100 000 €
➤ Nouvel accès - Aix Pioline Activités	10 000 €
➤ G. du Vair - Aix Pioline Activités	300 000 €
➤ FDC Pioline Ensoleillée	500 000 €
➤ Itinéraire piétons - Aix Pioline Activités	50 000 €
➤ La Pioline 2008 du Pays d'Aix	51 800 €
➤ Salle de Spectacles du Pays	81 619 €
➤ Parvis Chapelle des Pénitents Blancs	50 000 €
➤ Chapelle des Pénitents Blancs	3 520 000 €
➤ Parking persuasion La Pioline	644 000 €
➤ Aix Parc Les Hauts de Brunet	18 663 €
➤ Aix Parc Pont des Chandelles	100 000 €
➤ Aix Parc Malacrida	18 663 €
➤ Aix Parc Gare Routière	4 750 000 €

➤ Parking Carcassonne	5 415 €
➤ Parking Carcassonne	415 €
➤ Plan d'Aillane	30 000 €
➤ Aix Aménagement Couloirs de bus	600 000 €
➤ Etoile Ferroviaire Aixoise	300 000 €
➤ Train TER Etoile Ferroviaire Aixoise	30 000 €
➤ Train TER modernisation Marseille – Aix	190 000 €
➤ ANRU AIX	620 000 €
➤ ESR AIX – CPER	2 600 000 €
➤ Plateforme logistique Aix Centre	1 200 000 €
Total Général	19 117 498 €

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global de 100 M € à réaliser sur le territoire de la commune.



Telles sont, Mes Chers Collègues, les orientations sur lesquelles sera bâti le budget primitif 2012 qui vous sera présenté le 20 Février 2012.